



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E141747

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2025

ÉDITÉ LE 18/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2009

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 08/12/2015
25 000

Raison sociale : DOMERGUE

9A RUE DU SOLEIL LEVANT
43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 04 71 05 05 23

Fax :

Portable : 06 50 64 02 91

Siret : 513 409 417 00039

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 82 10000

Site Internet : www.sarldomergue.fr/

E-mail : lionel.domergue@wanadoo.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 143043110 D 004

Responsabilité légale :

DOMERGUE LIONEL GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 143043110 D 004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/05/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	18/04/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	28/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	21/07/2022
o Poêle ou insert bois	21/07/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.